

Poliquin, Renée (BAPE)

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une
mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

De: Caroline Hardy [chardy@minearnaud.com]
Envoyé: 1 novembre 2013 09:26
À: Poliquin, Renée (BAPE)
Cc: François Biron
Objet: Demande DQ48
Pièces jointes: DQ48-Réponse MAoct2013.pdf

Bonjour Mme Poliquin,

Vous trouverez ci-joint nos réponses à la demande DQ48.

Cordialement,

Caroline Hardy, ing.

Directrice Environnement/Environmental Director



Mine Arnaud

555 Boul René Lévesque O,
Suite 500
Montréal, Québec H2Z-1B1
Montréal Office : (514) 397-9191 ext : 1207
chardy@minearnaud.com

Objet : Question de la commission du BAPE du 29 octobre concernant le projet Mine Arnaud – Courriel du BAPE daté du 29 octobre 2013 (DQ48)

1) La modélisation de la dispersion atmosphérique de l'année 10 de l'exploitation de la mine n'a pas considéré le déchargement de mort-terrain, ni celui de minerai de basse teneur et de minerai de haute teneur (PR8.6, p. 17). Or, dans le plan minier optimal présenté dans le DQ34.1, p. 2, il est indiqué qu'il y aurait extraction du mort-terrain pour l'année 10.

Est-ce que vous pouvez confirmer s'il y aurait chargement de mort-terrain au cours de l'année 10 ? Le cas échéant, où serait-il expédié et pour quelles raisons vous n'avez pas considéré cet aspect dans la modélisation ?

Réponse :

Il n'y aura pas de chargement de mort-terrain à l'année 10.

Il est important de réitérer que le rapport technique NI 43-101 est un rapport traitant principalement des propriétés minérales (réserves) d'un site. Les différents aspects de l'étude d'impact et/ou du plan minier ne sont pas nécessairement tenus pour compte à l'intérieur de ce document. C'est un rapport sur un aspect précis du projet.

Ce rapport ne change donc pas ce en quoi Mine Arnaud s'est engagé à respecter. Mine Arnaud ajustera son plan minier en conséquence et ce, de manière à respecter ses engagements, dont l'excavation du mort-terrain dans les premières années du projet ainsi que l'ajustement du tonnage total par année. Il n'y aura donc pas d'excavation du mort-terrain à l'année 10 et la modélisation de la dispersion atmosphérique demeure valable.

Par ailleurs, où seraient expédiés tous les chargements qui ont été pris en compte dans la modélisation (chargement dans la fosse, à l'ouest de la fosse, pile haute teneur, pile basse teneur) ?

Réponse :

Les trajets utilisés pour la modélisation sont présentés à la figure 7 du rapport de modélisation de la dispersion atmosphérique de juin 2013.